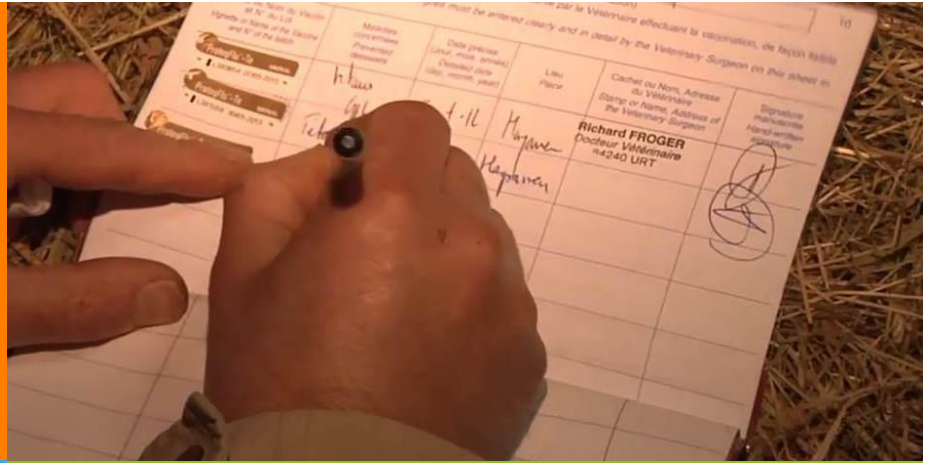




clinique vétérinaire
URT



Fiche pratique

La vaccination des équidés



NOS
ENGAGEMENTS

Continuité des soins

Respecter et apporter
un maximum de
confort à votre animal

Devoir d'information

Transparence des
frais engagés

Formation continue
de l'équipe

Garder à l'esprit que
la prévention est la
meilleure des
médecines

Pourquoi faire vacciner ?

Le principe de la vaccination est de **stimuler** les défenses immunitaires de l'organisme pour l'aider à combattre certaines maladies infectieuses. Cette protection doit être **mise en place** et **entretenu** tout au long de la vie de l'animal avec des injections vaccinales régulières.

La vaccination est particulièrement conseillée, voire obligatoire, lors des déplacements et des rassemblements d'animaux.

En France les vaccins disponibles sont ceux pour lutter contre le tétanos, la rhinopneumonie, la grippe, la gourme, l'artérite virale et la rage.

Contre quoi ?

Le tétanos

La bactérie responsable est abondante dans le milieu environnant des chevaux (terre, fumier, fourche, clôtures...) et entre dans l'organisme à la faveur d'une plaie ; de là, la sécrétion d'une toxine provoque des tétanies musculaires qui conduisent fréquemment à la mort de l'animal.

La vaccination contre le tétanos n'est pas obligatoire mais elle est fortement conseillée de par sa gravité et la sensibilité des équidés. Pour les mêmes raisons, il est recommandé d'administrer un sérum antitétanique à la naissance du poulain.

La rhinopneumonie

La rhinopneumonie peut provoquer des troubles respiratoires voisins de ceux de la grippe, des avortements entre le 8^{ème} et le 11^{ème} mois de gestation et des symptômes nerveux. Elle est due à des herpès virus ; ces derniers peuvent subsister à l'état latent dans les tissus après une infection passée inaperçue et être ré-excrétés dans le milieu extérieur lors de stress par exemple.

La vaccination permet de diminuer la propagation du virus et l'expression des signes cliniques, elle est conseillée pour les chevaux vivant en groupe d'autant plus qu'on assiste à une prévalence de plus en plus marquée sur notre territoire. Elle est obligatoire dans les centres de reproduction équins. Les vaccins actuels aident à la prévention de la forme respiratoire et des avortements mais ne permettent pas de protéger contre la forme nerveuse.

La grippe équine

Un cheval malade est abattu, a de la fièvre et des courbatures, touse et mouche et peut développer des surinfections bactériennes. Le virus responsable se transmet facilement si un contact étroit est présent.

La grippe équine est la seule maladie dont la vaccination est rendue obligatoire par le code des courses et pour accéder à tout rassemblement de chevaux organisé par la Fédération Française d'Equitation.

Protocoles vaccinaux

Maladie	Primo-vaccination	Rappels	Juments gestantes	Epreuve
Tétanos	2 injections à 3-5 semaines d'intervalle. 1 ^{er} rappel 5 mois après la 2 nd e injection.	Annuels	Injection d'un sérum antitétanique au poulain nouveau-né	Pas de vaccin dans les 7j précédent l'épreuve pour le sport (FEE et FEI) et dans les 4j pour le trot et le galop.
Rhinopneumonie	Pour le poulain, dès 6 mois d'âge si la mère est vaccinée sinon à 4 mois	Annuels ou semestriels pour FEE et FEI	En prévention des avortements, rappel au cours de la saillie puis au 5 ^{ième} , 7 ^{ième} et 9 ^{ième} mois de gestation	
Grippe équine		Annuels ou semestriels pour FEE et FEI	Injection de rappel 5 mois avant la mise-bas.	

Plus d'informations sur :

www.cliniqueveterinaireurt.com